

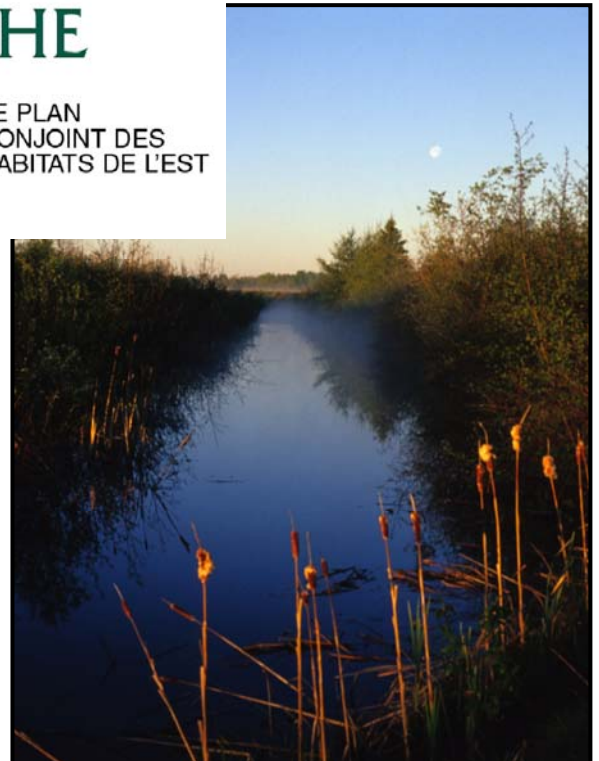


**EHJV • PCHE**

EASTERN  
HABITAT JOINT  
VENTURE



LE PLAN  
CONJOINT DES  
HABITATS DE L'EST



Plan de mise en œuvre du  
**Plan conjoint des habitats de l'Est**  
**2007-2012**  
Le 8 septembre 2010

***Préparé avec la participation de :***

Mark Gloutney, Canards Illimités Canada  
Patricia Edwards, Service canadien de la faune  
Brigitte Collins, Service canadien de la faune  
Owen Steele, Canards Illimités Canada  
Raymond Sarrazin, Service canadien de la faune  
Kevin Connor, Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick  
Jonathan Sharpe, ministère de l'Environnement et de la Conservation de  
Catherine Poussart, ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
George Finney, Études d'Oiseaux Canada

**Citation :** Plan conjoint des habitats de l'Est. 2010. Plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est – 2007-2012 (28 pages)

## Table des matières

1.0 Résumé .....	4
2.0 Introduction .....	5
3.0 Vision.....	6
4.0 Mission .....	6
5.0 Sauvagine .....	6
5.1 Objectifs de population .....	6
5.1.1 Reproduction .....	6
5.1.2 Rassemblement.....	8
5.1.3 Hivernage .....	8
5.2 Récolte de sauvagine .....	9
5.3 Facteurs limitatifs principaux.....	10
6.0 Oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques et oiseaux terrestres .....	10
7.0 Habitat .....	13
7.1 Modification de l'habitat.....	14
7.2 Menaces pour l'habitat .....	14
7.3 Ciblage .....	14
8.0 Mesures de conservation .....	16
8.1 Objectifs pour l'habitat.....	17
8.1.1 Protection de l'habitat.....	19
8.1.1.1 Acquisition.....	19
8.1.1.2 Ententes .....	19
8.1.1.3 Protection indirecte de l'habitat : intendance et sensibilisation.....	20
8.1.1.4 Résumé des programmes de protection .....	22
8.1.2 Restauration des habitats .....	23
8.1.3 Gestion .....	24
8.2 Politiques.....	25
8.3 Science .....	27
8.4 Communication et éducation .....	30
8.5 Gestion du rendement.....	31
9.0 Ressources.....	32
10.0 Résumé .....	32
Annexe 1 : Autres espèces de sauvagine reproductrices prioritaires à l'échelle provinciale.....	34

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Espèces prioritaires de sauvagine dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est et pertinence saisonnière .....	7
Tableau 2. Objectifs concernant les populations nicheuses d'espèces prioritaires visées par le Plan conjoint des habitats de l'Est .....	8
Tableau 3. Récolte dans l'est du Canada (Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador) déclarée en tant que proportion des récoltes continentales et dans la voie migratoire de l'Atlantique. ....	9
Tableau 4. Principaux facteurs limitatifs pour les espèces prioritaires de sauvagine visées par le Plan conjoint des habitats de l'Est. ....	11
Tableau 5. Objectifs d'habitat dans le cadre des programmes de protection, de restauration et de gestion .....	18
Tableau 6. Détails du programme de protection de l'habitat du Plan conjoint des habitats de l'Est .....	20
Tableau 7. Programme de restauration de l'habitat du Plan conjoint des habitats de l'Est .....	24
Tableau 8 : Résumé des investissements nécessaires pour chaque activité dans le plan de mise en œuvre .....	32

## Liste des figures

Figure 1. Répartition des risques pour les terres humides à l'échelle du Canada .....	13
Figure 2 : Programmes dans les régions principales du Plan conjoint des habitats de l'Est. ....	15
Figure 3. Approche intégrée liée à la mise en œuvre de la conservation .....	17
Figure 4. Cadre conceptuel du programme scientifique dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est.....	29

## 1.0 Résumé

Ce plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) reflète l'orientation présentée dans les six plans provinciaux de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est. Le plan fournit une orientation sur les actions de conservation pour cinq ans (avril 2007 à mars 2012).

Le Plan conjoint des habitats de l'Est propose l'habitat essentiel pour 14 espèces prioritaires de sauvagine tout au long de l'année. Les estimations sur la population actuelle révèlent un déficit de 222 400 couples nicheurs. Le déficit est principalement lié aux populations de Canard noir, de Canard colvert, de Fuligule à collier et d'Eider à duvet. Pour réussir à mettre un terme à ce déficit, des actions de conservation seront nécessaires et devront être axées sur l'amélioration de l'habitat pour les couples nicheurs en procédant à une augmentation du nombre de terres humides à travers le paysage et en restaurant des terres humides plus vastes afin de favoriser la survie des canetons. Une attention complémentaire consiste à déployer des efforts pour éviter d'autres pertes d'habitats.

Les 25 prochaines années constitueront une période critique pour assurer l'avenir des populations de sauvagine d'Amérique du Nord. Les risques pour l'habitat augmentent, les pertes sont très importantes et se produisent encore dans les régions de conservation à priorité élevée visées par le Plan conjoint des habitats de l'Est. Il est apparu clairement dans cette étude que les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est ***ne peuvent concrétiser notre vision de conservation, en particulier dans les paysages les plus importants, si nous continuons de faire les mêmes choses, à la même échelle et au même rythme, alors que d'autres facteurs continuent de détériorer l'habitat de la sauvagine.*** Le plan se concentre donc sur la mise en œuvre d'une grande variété d'actions de conservation innovantes et ciblées qui permettront de protéger 1 103 073 acres et de restaurer 28 121 acres d'habitat essentiel. Cette échelle de conservation offrira un habitat suffisant pour atteindre 60 % de l'objectif établi à 1 526 300 couples nicheurs. Les programmes d'intendance et de sensibilisation fourniront une protection de l'habitat à l'échelle du paysage. Un programme scientifique ciblé veillera à ce que les actions de conservation fournissent un maximum d'avantages, et l'élaboration de modèles explicites de population et des habitats améliorera la capacité des partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est à exécuter de manière stratégique une série d'actions de conservation conçues pour susciter la réaction désirée chez la sauvagine.

Les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est doivent trouver des manières d'accélérer la conservation de l'habitat et de réduire le rythme de perte d'habitat dans toutes les régions de conservation de la sauvagine à priorité élevée. Assurer l'avenir de la sauvagine d'Amérique du Nord nécessitera la création de plus de ressources, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques améliorées visant à inverser les tendances continues à la baisse que l'on observe dans les habitats importants de la sauvagine dans l'est du Canada. La mise en œuvre réussie des actions de conservation déterminées dans ce plan de mise en œuvre nécessitera un investissement de 114,6 millions de dollars; cependant, cela inclut un manque de fonds anticipé de

28 millions de dollars. Pour régler ce manque de fonds, les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est chercheront activement d'autres ressources.

## **2.0 Introduction**

Le Plan conjoint des habitats de l'Est s'étend sur six provinces, englobe un tiers de la masse terrestre du pays, et les deux tiers de la population canadienne réside à l'intérieur de ses frontières. Le territoire du Plan conjoint des habitats de l'Est comprend 39 % des terres humides du Canada (plus de 120,8 acres de terres humides d'eau douce et de marais littoraux) avec une perte historique des terres humides se produisant principalement le long des côtes (Maritimes et Grands Lacs), des réseaux hydrographiques importants, et ce, au sein des régions agricoles productives.

Le Plan conjoint des habitats de l'Est est un partenariat entre des organisations gouvernementales et non gouvernementales partageant les mêmes idées, qui se consacrent à la protection et à la restauration des terres humides du Canada. Les partenaires collaborent depuis 1989 pour atteindre les objectifs du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), ainsi que les objectifs de sauvagine et d'habitats liés au Plan conjoint des habitats de l'Est par rapport aux objectifs établis à l'échelle du continent. Depuis sa mise en place en 1989, le partenariat a investi 223 millions de dollars en vue de protéger 885 775 acres d'habitat essentiel, dont 545 760 acres ont été restaurés.

Le partenariat établi dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est est guidé par : la mise à jour du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (1998), le document d'orientation stratégique (2004), l'évaluation continentale des progrès réalisés en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (2007) et le rapport du groupe de travail conjoint sur la clarification des objectifs de population du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et leur utilisation dans la gestion de la récolte. Le plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est reflète plus particulièrement l'orientation et les priorités établies dans les six plans de mise en œuvre provinciaux d'une durée de cinq ans visant la mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est, et qui ont été mis à jour récemment. Le plan de mise en œuvre provincial traite les objectifs élaborés relativement à la population et à l'habitat de la sauvagine en intégrant les meilleures techniques scientifiques et les renseignements sur la population et l'habitat de la sauvagine. Les objectifs liés à la population de sauvagine reflètent le désir d'atteindre ou de dépasser les niveaux de population correspondant à la moyenne des trois estimations de population les plus élevées enregistrées entre 1990 et 2005.

Les actions de conservation du partenariat établi dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est sont conçues pour créer des conditions de paysage permettant de traiter et de surmonter les facteurs limitatifs principaux pour les canards, c'est-à-dire le taux d'établissement et la survie des canetons. En plus des avantages pour la sauvagine, les actions de conservation fournissent également des avantages sociaux (biens et services écologiques) tels que : biodiversité des espèces, amélioration de la qualité et de la quantité de l'eau, meilleure qualité de l'air, adaptation aux changements climatiques, amélioration de la santé humaine et de celle du bétail. Les activités sont guidées par un engagement fort envers la science et l'adoption d'une philosophie de

gestion adaptative qui permet l'évolution continue des actions de conservation et qui favorise la création d'avantages accrus pour la sauvagine de manière itérative. L'engagement envers un programme basé sur la science et lié au Plan conjoint des habitats de l'Est nécessite la continuité des études consacrées à la sauvagine, qui sont essentielles à la surveillance des progrès réalisés à l'échelle du paysage par rapport aux objectifs fixés pour la sauvagine; il nécessite également l'élaboration de modèles de population et d'habitat innovants pour orienter la conservation, ainsi que l'harmonisation des objectifs en matière d'habitat et de récolte.

### 3.0 Vision

***Paysages supportant des niveaux durables de populations d'oiseaux tout en offrant des avantages écologiques et économiques à la société.***

### 4.0 Mission

***Fournir un leadership afin de garantir que les populations de sauvagine et d'autres espèces soient durables et en santé par l'intermédiaire de partenariats de conservation. Les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est font tout leur possible pour assurer une gestion durable et responsable des paysages en tenant compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux.***

### 5.0 Sauvagine

Le Plan conjoint des habitats de l'Est soutient un nombre important d'espèces nicheuses, migratoires et hivernantes de sauvagine qui migrent au sein des voies de migration de l'Atlantique et du Mississippi (tableau 1). Les espèces prioritaires ont été déterminées en fonction des meilleurs renseignements disponibles et incluent ces espèces pour lesquelles le Plan conjoint des habitats de l'Est supporte une partie importante de la population continentale.

#### 5.1 Objectifs de population

##### 5.1.1 Reproduction

L'est du Canada est une zone importante de production de la sauvagine pour de nombreuses espèces essentielles à l'échelle continentale. Depuis 1990, des inventaires systématiques de sauvagine sont réalisés dans tout l'est du Canada et, d'après ces derniers, les objectifs du Plan conjoint des habitats de l'Est en matière de population de sauvagine ont été établis. Les objectifs reflètent la moyenne des trois meilleures estimations de population lors des inventaires réalisés pendant la période allant de 1996 à 2005. Les estimations les plus élevées se sont généralement produites entre 1999 et 2002. Dans l'ensemble, les objectifs de population de sauvagine établis à 1,5 million équivalents-couples nicheurs étaient définis comme des espèces prioritaires dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est (tableau 2). Certains objectifs pour la sauvagine impliquent des réductions de population. Par exemple, l'objectif fixé pour la Bernache du Canada résidente située en Ontario est de réduire cette population de 50 %. Malheureusement, les conditions actuelles de l'habitat ne sont pas appropriées

pour soutenir les populations aux niveaux établis dans l'objectif. En moyenne, on constate un déficit de 222 434 équivalents-couples nicheurs (tableau 2). Des actions de conservation ont été élaborées pour commencer à réduire ce déficit. Les comités directeurs provinciaux ont également intégré d'autres espèces importantes à l'échelle provinciale dans leurs plans de mise en œuvre (annexe 1). Les autres espèces nicheuses importantes à l'échelle de la province comprennent la Sarcelle à ailes bleues, le Canard branchu, le Garrot à œil d'or et le Harle couronné. Ces espèces ajoutent 35 225 équivalents-couples nicheurs au déficit total observé (annexe 1), entraînant ainsi un déficit total de sauvagine de 257 659 équivalents-couples nicheurs.

**Tableau 1 : Espèces prioritaires de sauvagine dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est et pertinence saisonnière**

Espèce	Pertinence saisonnière		
	Reproduction (R)	Rassemblement (R)	Hivernage (H)
Canard noir	√	√	√
Canard colvert	√	√	
Sarcelle d'hiver	√	√	
Petit fuligule		√	√
Fulgule à collier	√		
Eider à duvet – trois races	√	√	√
Macreuse noire	√	√	
Harelde kakawi			√
Arlequin plongeur – population de l'Est	√		√
Garrot d'Islande – population de l'Est	√		√
Grande oie des neiges		√	
Cygne siffleur		√	
Bernache du Canada – population de l'Atlantique	√	√	
Bernache du Canada – population de l'Atlantique Nord	√	√	√
Bernache du Canada – population du sud de la baie James	√	√	
Bernache du Canada – population de la vallée du Mississippi	√		
Bernache du Canada – résidente	√	√	

Le Canard noir est une espèce vitale pour le Plan conjoint des habitats de l'Est, 95 % de sa population continentale se reproduisant dans les régions visées par ce Plan. Des actions de conservation ont été mises en place pour le Canard noir afin de réduire le déficit actuel dépassant 90 000 équivalents-couples nicheurs. Le Plan conjoint des habitats de l'Est accueille aussi 80 % de la population nicheuse continentale d'Eiders à duvet (race située au Sud). Des études à long terme sont en cours pour mettre à jour les modèles de population et pour peaufiner les stratégies de conservation et de gestion des populations d'Eiders. Les populations de l'Atlantique et de l'Atlantique Nord de Bernache du Canada représentent des oiseaux importants pour les chasseurs dans la voie de migration de l'Atlantique et elles se reproduisent exclusivement au sein des régions visées par le Plan conjoint des habitats de l'Est.



**Tableau 2. Objectifs concernant les populations nicheuses d'espèces prioritaires visées par le Plan conjoint des habitats de l'Est (équivalents-couples nicheurs), estimation de la population moyenne (1996-2005) et déficit concernant la sauvagine (estimation de la population moyenne par rapport à l'objectif).**

Espèce	Objectif (équivalents-couples nicheurs)	Estimation de la population moyenne	Déficit concernant la sauvagine
Canard noir	363 000	272 524	90 476
Canard colvert	232 800	183 124	49 676
Sarcelle à ailes vertes	80 400	57 956	22 444
Fuligule à collier	184 400	149 220	35 180
Eider à duvet – sous- espèce dresseri	128 500	82 334	46 166
Eider à duvet – sous- espèce borealis	25 700	18 681	7 019
Bernache du Canada – population de l'Atlantique	150 000	160 000	-10 000
Bernache du Canada – population de l'Atlantique Nord	69 000	49 900	19 100
Bernache du Canada – population du sud de la baie James	50 000	46 166	3 834
Bernache du Canada – population de la vallée du Mississippi	187 500	183 500	4 000
Bernache du Canada – résidente	55 000	100 461	-45 461
<b>Total</b>	<b>1 526 300</b>	<b>1 303 866</b>	<b>222 434</b>

### 5.1.2 Rassemblement

L'est du Canada abrite un nombre considérable de canards et d'oies pendant la migration du printemps et de l'automne. Par exemple, toutes les Macreuses noires passent par la Baie des Chaleurs au Nouveau-Brunswick et, de même, presque toutes les Grandes Oies des neiges passent par le Québec. Malheureusement, les inventaires systématiques sur le rassemblement de la sauvagine sont limités, restreints sur le plan géographique et emploient actuellement différentes méthodologies, ce qui rend impossible l'établissement d'objectifs de rassemblement à l'échelle des régions visées par le Plan conjoint des habitats de l'Est. Les meilleurs inventaires sur le rassemblement sont disponibles pour les Grands Lacs avec une estimation de 65 millions de jours d'utilisation par la sauvagine. Au Québec, les études ne permettent pas de déterminer les jours d'utilisation par la sauvagine. En conséquence, les objectifs de rassemblement pour le Québec ont été exprimés en termes de population totale de la sauvagine (853 500 individus). Les renseignements n'étaient pas suffisants pour établir des objectifs de rassemblement au Canada atlantique.

### 5.1.3 Hivernage

Au cours des dix dernières années, on a constaté une augmentation de l'étendue des eaux libres pendant l'hiver le long de la côte atlantique et des Grands Lacs. Cela a entraîné une progression du nombre de canards en période d'hivernage. Les

inventaires de sauvagine en période d'hivernage sont plus complets au Québec et au Canada atlantique que les inventaires sur le rassemblement; ils ont permis l'élaboration d'objectifs provinciaux de 247 140 canards en période d'hivernage au Canada atlantique et de 103 500 canards au Québec pour la même période. Les renseignements n'étaient pas suffisants pour établir des objectifs d'hivernage pour l'Ontario.

## 5.2 Récolte de sauvagine

La migration d'automne de la sauvagine est une occasion récréative importante pour les sauvaginaires au Canada. La récolte annuelle moyenne de sauvagine dans l'est du Canada entre 1999 et 2006 étaient de 2,21 millions d'oiseaux par an. Pendant cette période, la récolte dans l'est du Canada représentait 55 % de la récolte de canards et 36 % de la récolte d'oies au Canada. La récolte totale dans l'est du Canada est comparable à la récolte réalisée dans les Prairies du Canada; toutefois, 65 % des chasseurs (chiffre établi d'après les ventes de permis) résident dans l'est du Canada, conséquemment une attention portée à la conservation de la sauvagine dans l'est du Canada est donc essentielle pour la majorité des sauvaginaires canadiens. Cependant, dans un contexte continental, les chasseurs de sauvagine résidant dans l'est du Canada n'étaient responsables que de 5,8 % de la récolte continentale et de 29,7 % de la récolte dans la voie migratoire de l'Atlantique (tableau 3). On constate ainsi que, tandis que le Plan conjoint des habitats de l'Est produit une proportion importante de canards et d'oies pour la voie migratoire de l'Atlantique, les sauvaginaires de l'est du Canada sont responsables de moins d'un tiers de la récolte dans la voie migratoire de l'Atlantique.

**Tableau 3. Récolte dans l'est du Canada (Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador) déclarée en tant que proportion de la récolte continentale et dans la voie migratoire de l'Atlantique. Données établies d'après les récoltes moyennes combinées (1999-2006) du Canada et des États-Unis.**

	Récolte dans l'est du Canada en pourcentage de la récolte continentale	Récolte dans l'est du Canada en pourcentage de la récolte dans la voie migratoire de l'Atlantique
Nombre total de canards	4,6	28,6
Nombre total d'oies	11,6	31,9
Nombre total de sauvagine	5,8	29,7
Nombre total de permis	7,0	15,2
Canards noirs	44,4	52,5
Canards colverts	4,1	32,8
Sarcelle à ailes vertes	3,8	31,9
Fuligule à collier	7,3	27,3
Bernache du Canada	8,7	29,1
Oie des neiges	13,7	66,0

Les chasseurs constituent des intervenants importants du Plan conjoint des habitats de l'Est, car ils consacrent directement du temps et des ressources à la conservation et à la restauration de l'habitat faunique (Habitat faunique Canada, 2000). Bien que les chasseurs de sauvagine ne représentent que 0,5 % de la population canadienne, ils contribuent fortement à l'économie locale, régionale et nationale. Les dépenses

estimées entraînées par les sauvaginaires étaient de 83 millions de dollars par an en 1996.

La sauvagine et d'autres espèces sauvages bénéficiant des actions de conservation du Plan conjoint des habitats de l'Est fournissent également des avantages considérables aux utilisateurs non-consommateurs de ressources. Par exemple, l'observation des oiseaux devient une activité de plus en plus populaire:

- 1) l'observation des oiseaux procure à elle seule environ 6,3 millions de dollars chaque année à l'économie locale de la Pointe-Pelée (Ontario) et les terres humides sont une partie clé de l'expérience d'observation des oiseaux;
- 2) en 1996, 1,3 milliard de dollars ont été investis au Canada pour les loisirs sans consommation liés aux espèces sauvages, qui comprennent notamment l'observation des oiseaux. Cette activité a attiré 526 000 visiteurs américains au Canada, qui ont investi 706,3 millions de dollars pendant leur séjour (Chardonnet, P.H., B. des Clers, J. Fischer, R Gerhold, F Jori et F. Lamarque. « The value of wildlife ». *Rev. Sci. Tech. Off. Int. Epiz.* 1 (2002), p. 15-51.

### **5.3 Facteurs limitatifs principaux**

Les facteurs limitant la sauvagine ont été établis à l'aide des meilleurs renseignements disponibles et d'après l'avis expert des scientifiques et gestionnaires de la sauvagine. Des facteurs limitatifs principaux ont été établis pour chaque espèce et période de l'année lorsque le Plan conjoint des habitats de l'Est est important pour une espèce (tableau 4). Ils s'appuient sur les recommandations du Rapport d'évaluation continentale des progrès réalisés en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (2007) afin d'améliorer le lien entre : 1) les facteurs limitant la production de sauvagine et les actions de conservation et 2) les actions de conservation par rapport aux objectifs de population de sauvagine. Les actions de conservation se concentrent sur les principaux facteurs limitant la survie des canetons et le taux d'établissement de la sauvagine nicheuse (p. ex. densité des couples nicheurs liée à la capacité du paysage à répondre aux besoins des couples nicheurs) et présenteront des avantages pour les canards barboteurs figurant parmi les espèces prioritaires. Les actions de conservation viseront le succès de nidification des Eiders à duvet. Elles seront également axées sur la mise en place de conditions d'habitat qui permettront, avec le temps, de créer des paysages capables de soutenir 1,53 million d'équivalents-couples nicheurs des espèces prioritaires de sauvagine visées par le Plan conjoint des habitats de l'Est.

### **6.0 Oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques et oiseaux terrestres**

Afin de parvenir à une stratégie relativement à l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), le Plan conjoint des habitats de l'Est a intégré le principe de conservation de tous les oiseaux dans son document portant sur le *Cadre stratégique pour 2004-2009*. Cela est illustré par l'engagement suivant : « Coopérer et travailler de concert avec des partenaires nouveaux et existants pour assurer la conservation de toutes les espèces d'oiseaux et de leurs habitats (...) ».

**Tableau 4. Principaux facteurs limitatifs pour les espèces prioritaires de sauvagine visées par le Plan conjoint des habitats de l'Est. Le nombre placé après chaque espèce correspond au principal facteur limitatif. Les facteurs limitatifs les plus importants sont surlignés en rouge.**

Facteur limitatif	Reproduction	Rassemblement	Hivernage
1. Survie des adultes	Canard noir : 3, 5, 6, 13	Canard noir : 8	Canard noir : 1
2. Succès de nidification	Canard colvert : 2, 4, 6	Canard colvert : 1, 9	
3. Productivité de la femelle		Petit fuligule : 12	Petit fuligule : 12
<b>4. Établissement des couples</b>	Eider à duvet (dresseri) : 1, 2, 6, 8	Eider à duvet (dresseri) : 1	Eider à duvet (dresseri) : 1
5. Condition physique de la femelle à la reproduction	Eider à duvet (borealis) : 1, 5		Eider à duvet (borealis) : 1,5
<b>6. Survie de la couvée</b>			Eider à duvet (sedentaria) : 1
7. Sites de nidification			Harelde kakawi : 1, 11
8. Condition physique au printemps	Bernache du Canada (population de l'Atlantique) : 2, 6	Bernache du Canada (population de l'Atlantique) : 8	
9. Mortalité liée à la récolte	Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord) : 2, 6	Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord) : 9	Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord) : 1
10. Survie	Bernache du Canada (population du sud de la baie James) : 2, 6	Bernache du Canada (population du sud de la baie James) : 9	
11. Contaminants	Bernache du Canada (population de la vallée du Mississippi) : 2, 6		
12. Perturbation		Grande Oie des neiges : 8	
13. Compétition interspécifique	Espèces cavernicoles : 7	Cygne siffleur : 8	

Les diverses terres humides et terres hautes adjacentes de l'est du Canada offrent un habitat important à une multitude d'oiseaux aquatiques, terrestres et de rivage. Les activités liées à ces groupes d'oiseaux ont été appuyées par des plans provinciaux de conservation élaborés pour chaque groupe d'oiseaux. Le processus de planification pour ces espèces a été limité par la qualité et la quantité des renseignements. En conséquence, les priorités et les objectifs quantifiables aussi bien pour l'habitat que pour les populations liés à d'autres groupes d'oiseaux sont généralement moins développés et le financement ciblé disponible pour mettre en œuvre les actions de conservation, la surveillance et la recherche reste limité. Toutefois, les plans de conservation évoluent au fur et à mesure que d'autres renseignements deviennent disponibles et les plans déterminent de plus en plus les espèces clés, les enjeux en matière de conservation et les actions de conservation axées sur les besoins des principales espèces. Lorsque cela est faisable, cette information contribue aux actions de conservation du Plan conjoint des habitats de l'Est. Par exemple, la préservation des terres au Canada atlantique s'est de plus en plus concentrée sur le maintien des principaux habitats côtiers des oiseaux de rivage.

Tandis que de gros efforts de planification de la conservation sont en cours pour d'autres groupes d'oiseaux, l'accent à court terme de la plupart des plans de mise en œuvre provinciaux pour d'autres groupes d'oiseaux est mis sur l'acquisition des terres, la surveillance et la recherche, ainsi que sur l'éducation et la sensibilisation.

Le Plan conjoint des habitats de l'Est s'est engagé à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la conservation de tous les oiseaux. Cependant, les activités seront restreintes jusqu'à ce que les plans concernant tous les oiseaux soient financés et prêts à être mis en œuvre totalement. En même temps, les mesures de conservation pour la sauvagine axées sur le maintien de la quantité et de la qualité de l'habitat peuvent profiter à d'autres espèces d'oiseaux qui dépendent des terres humides. Par exemple, la préservation des terres humides côtières est importante pour de nombreux oiseaux de rivage, les politiques sur les terres humides protégeront les terres humides essentielles aux oiseaux aquatiques et la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion de la biodiversité dans les paysages agricoles profitera aux oiseaux terrestres.

Afin que le Plan conjoint des habitats de l'Est puisse optimiser son impact sur les espèces autres que la sauvagine, certains ajustements doivent être faits concernant sa stratégie visant la mise en œuvre. Jusqu'à aujourd'hui, on a, le plus souvent, tout simplement présumé que les mesures de mise en œuvre profitant à la sauvagine seraient également bénéfiques pour d'autres espèces. Cela ne sera pas nécessairement toujours le cas. La planification des projets de conservation de l'habitat devrait tenir compte des conséquences probables sur les principales espèces visées dans d'autres groupes d'espèces. De même, la surveillance de la réaction de ces espèces clés visées par rapport aux traitements de l'habitat devrait être intégrée au processus d'évaluation du Plan conjoint des habitats de l'Est.

Pour respecter ses obligations envers l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, Environnement Canada a entrepris, en 2008, l'élaboration de plans de conservation de tous les oiseaux dans chaque région de conservation des oiseaux (RCO) du Canada; ces plans intégreront des plans nouveaux et existants dans des cadres portant sur tous les oiseaux au sein des régions de conservation des oiseaux et constituant ce que l'on appelle les plans de conservation des oiseaux. L'établissement et la planification des priorités issus de ce processus permettront de créer des plans de mise en œuvre d'ordre biologique pour chaque région de conservation des oiseaux et de procéder, au final, à l'intégration active de toutes les initiatives de conservation de tous les oiseaux dans le Plan conjoint des habitats de l'Est (région de conservation des oiseaux 3, 7, 8, 12, 13 et 14 pour le Plan conjoint des habitats de l'Est) et autres plans conjoints.

## 7.0 Habitat

Le Plan conjoint des habitats de l'Est s'étend sur six provinces et englobe 3 283 358 km<sup>2</sup>, soit un tiers de la masse terrestre du Canada. Soixante-six pour cent (66 %) de la population canadienne résident au sein des frontières du Plan conjoint des habitats de l'Est avec une répartition bien au Sud, en général le long des côtes et des réseaux hydrographiques importants ou encore, dans les régions agricoles productives.

Le Plan conjoint des habitats de l'Est couvre 39 % des terres humides du Canada (plus de 120,8 acres de terres humides d'eau douce et de marais littoraux). Les pertes historiques des terres humides se sont produites principalement dans les zones peuplées : le long des côtes, des réseaux hydrographiques importants ou dans les régions agricoles productives. La plupart des pertes ont eu lieu avant 1900, lorsque les terres furent peuplées par les Européens. Les terres humides continuent d'être exposées à un risque dans les zones peuplées du Plan conjoint des habitats de l'Est (figure 1), puisque le degré de protection des terres humides varie selon les régions visées par le plan conjoint.

L'habitat situé dans les régions du Plan conjoint des habitats de l'Est abrite la sauvagine tout au long de l'année. Néanmoins, les besoins en habitat de la sauvagine et d'autres espèces dépendant des terres humides varient en fonction des étapes de leur cycle de vie (reproduction, migration et hivernage). Ainsi, les actions de conservation se concentrent sur la protection et la restauration des habitats répondant aux besoins divers des oiseaux et établissent un lien avec les indices vitaux clés (tableau 4). Ces considérations ont permis de délimiter les régions prioritaires du Plan conjoint des habitats de l'Est.

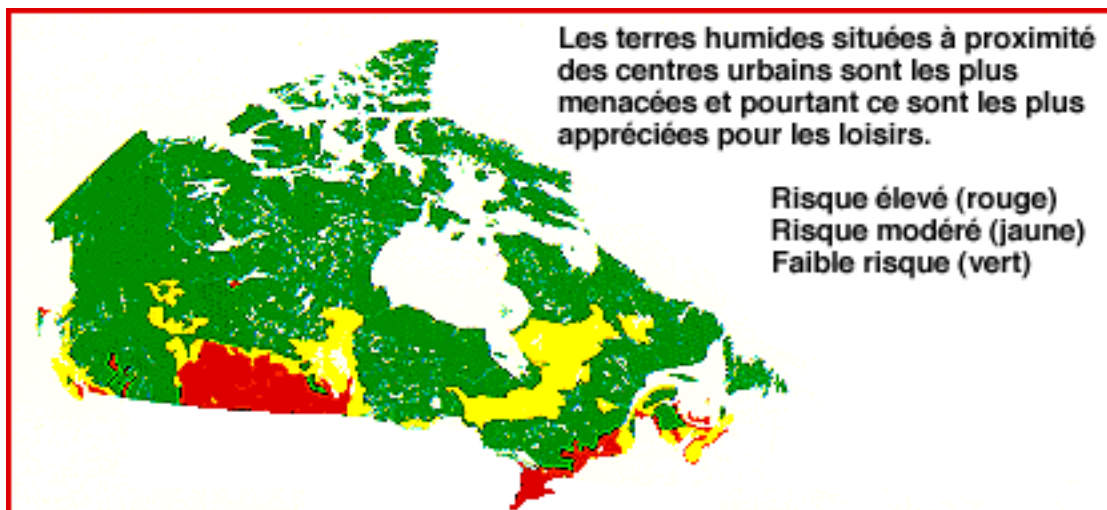


Figure 1. Répartition des risques pour les terres humides à l'échelle du Canada (Canada, 1991. *État de l'environnement*. Ottawa : Rapport sur l'état de l'environnement, Environnement Canada

## **7.1 Modification de l'habitat**

L'arrivée des Européens a commencé dans les années 1600 et a provoqué, dès les années 1900, des pertes considérables de terres humides dans les régions côtières (eaux douces et marais littoraux) et agricoles. Par exemple : 1) plus de 65 % des terres humides côtières de l'Atlantique ont été perdues, en raison principalement de la construction de digues et du creusement de fossés, 2) plus de 45 000 km de cours d'eau ont été modifiés et 2,47 millions d'acres de terres ont été asséchés pour l'agriculture dans la Vallée du Saint-Laurent au Québec et 3) plus de 90 % de terres humides ont été perdues dans de nombreuses zones agricoles de l'Ontario. Les modifications du paysage n'ont pas toutes été néfastes. Les changements dans les pratiques d'utilisation des terres ont favorisé la disponibilité de la nourriture pendant les périodes de migration et d'hivernage pour de nombreuses espèces, en particulier pour la sauvagine qui se nourrit dans les champs agricoles.

Malgré une sensibilisation plus forte concernant les avantages des terres humides, ces dernières continuent de disparaître du paysage. Les taux actuels liés aux pertes de terres humides et au changement net dans le paysage sont largement inconnus et constitueront une composante clé des futurs programmes de surveillance de l'habitat.

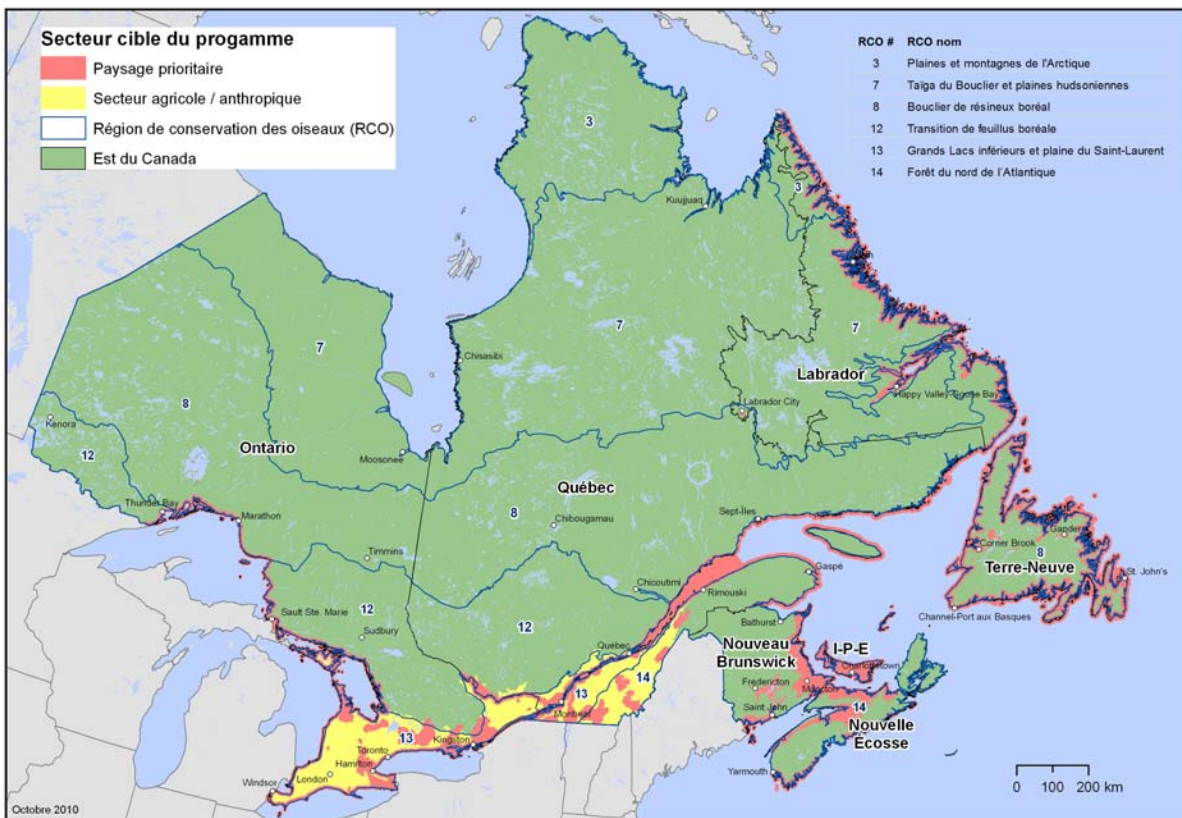
## **7.2 Menaces pour l'habitat**

Les menaces qui pèsent sur les terres humides sont diversifiées et varient selon les régions du Plan conjoint des habitats de l'Est. Les terres humides continuent de disparaître des zones peuplées du Québec et de l'Ontario, mais l'on s'attend à ce que les pertes aient été largement revues à la baisse dans les provinces maritimes grâce à une loi solide sur la protection des terres humides et à l'adoption d'une séquence d'atténuation qui encourage l'évitement des terres humides lorsque les projets d'aménagement sont approuvés (construction de route par exemple). Les actions stratégiques et de conservation peuvent être adaptées pour traiter directement certains des facteurs de transformation des terres humides : assèchement des terres humides dans les paysages agricoles et ruraux, dégradation des terres humides due à des apports excessifs de sédiments, application d'éléments nutritifs et de pesticides, étalement urbain et contamination provoquée par la perte de pétrole en mer. D'autres facteurs comme les changements climatiques contribuent également à la modification de la quantité et de la qualité des terres humides, mais la solution de conservation visant à contrer ces facteurs est moins évidente. Une priorité des partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est est l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de conservation innovantes qui s'attaquent aux principaux facteurs limitatifs pour la sauvagine tout en mettant l'accent sur la réduction des facteurs clés provoquant la perte des terres humides.

## **7.3 Ciblage**

Le Plan conjoint des habitats de l'Est couvre une vaste région géographique et varie entre des régions fortement touchées (régions agricoles et urbaines) principalement dans le Sud et des régions vierges et sauvages dans le Nord. En conséquence, les actions directes de conservation seront axées sur ces régions où l'on s'attend à ce que

la réaction de la sauvagine soit la plus forte et où le risque de perte future de terres humides (régions agricoles et côtières) est le plus grand (figure 2). Les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est ont déterminé leurs propres régions de conservation prioritaires d'après leurs besoins respectifs, leurs mandats et la disponibilité des données (sauvagine et habitat). Afin de pouvoir créer des programmes dans les régions principales pour le Plan conjoint des habitats de l'Est, ces régions prioritaires ont été regroupées et ont été axées sur les zones prioritaires abritant la sauvagine dans les régions peuplées et le long des côtes maritimes et des Grands Lacs (figure 2). Des actions de conservation seront entreprises dans le reste des zones terrestres du Plan conjoint des habitats de l'Est par l'intermédiaire d'une combinaison d'actions stratégiques visant les politiques, l'intendance et la sensibilisation.



**Figure 2 : Programmes dans les régions principales du Plan conjoint des habitats de l'Est**

En surveillant l'impact positif issu des actions de conservation et des modifications dans les politiques du gouvernement et de l'industrie, ainsi que les pertes provoquées par les pressions liées à l'utilisation des terres, les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est pourront évaluer les répercussions cumulatives des pressions relatives à l'utilisation des terres. Les provinces maritimes sont bien placées pour suivre cette voie, car elles disposent d'inventaires détaillés sur les terres humides et l'utilisation des terres qui sont réévalués sur des cycles de dix ans.



La diversité actuelle d'habitats dans les régions du Plan conjoint des habitats de l'Est a été déterminée comme étant suffisante pour soutenir les populations de sauvagine à seulement 85 % des niveaux établis dans l'objectif de reproduction; par conséquent, des objectifs pour l'habitat ont été fixés pour réduire le déficit de 222 434 équivalents-couples nicheurs observé chez la sauvagine. Étant donné la dégradation et les pertes continues de terres humides, il est essentiel que les actions de conservation mettent l'accent aussi bien sur la protection que sur la restauration de l'habitat. Les coûts liés à la restauration d'une terre humide fortement dégradée sont considérablement plus élevés que l'investissement nécessaire pour protéger l'habitat; les actions de conservation présentées dans ce Plan constituent donc une tentative d'équilibrer ces deux méthodes de conservation.

## **8.0 Actions de conservation**

Une partie de la mission du partenariat établi dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est est de mettre en œuvre une série d'actions de conservation afin de créer des conditions de paysage qui, avec le temps, élimineront le déficit de 222 434 équivalents-couples nicheurs. Cela sera possible en travaillant à des échelles spatiales variées et il sera nécessaire d'utiliser différents outils de conservation spécialement adaptés pour atteindre les résultats à l'échelle appropriée (figure 3). Les politiques gouvernementales influent sur les actions qui peuvent éventuellement avoir des répercussions sur la conservation des terres humides à une échelle régionale ou provinciale. Les programmes d'intendance et de sensibilisation ciblent les actions de conservation à l'échelle des régions prioritaires locales. Les activités de protection, de restauration et de gestion seront mises en œuvre à l'échelle spatiale locale. Ces activités intensives sont les plus coûteuses et cibleront, avec les actions de conservation les plus appropriées, les régions dont la priorité est la plus élevée.

Les stratégies de mise en œuvre des activités de conservation ont été créées d'après les principaux facteurs limitatifs liés à la sauvagine (tableau 4), notre compréhension de la réaction de la sauvagine par rapport aux actions de conservation (p. ex. une acre de terre humide restaurée supportera 1,4 équivalent-couple nicheur dans le sud de l'Ontario), et d'après le besoin d'une approche équilibrée qui fournit des options à divers propriétaires aux besoins et aux attentes variés. La stratégie globale de conservation préservera la qualité et la quantité des habitats de terres humides à l'appui des populations actuelles de sauvagine; de même, elle augmentera, de manière stratégique, les habitats grâce aux activités de restauration et d'amélioration de l'habitat qui font croître la capacité du paysage à supporter plus de sauvagine, réduisant ainsi le déficit observé chez la sauvagine visée par le Plan conjoint des habitats de l'Est.

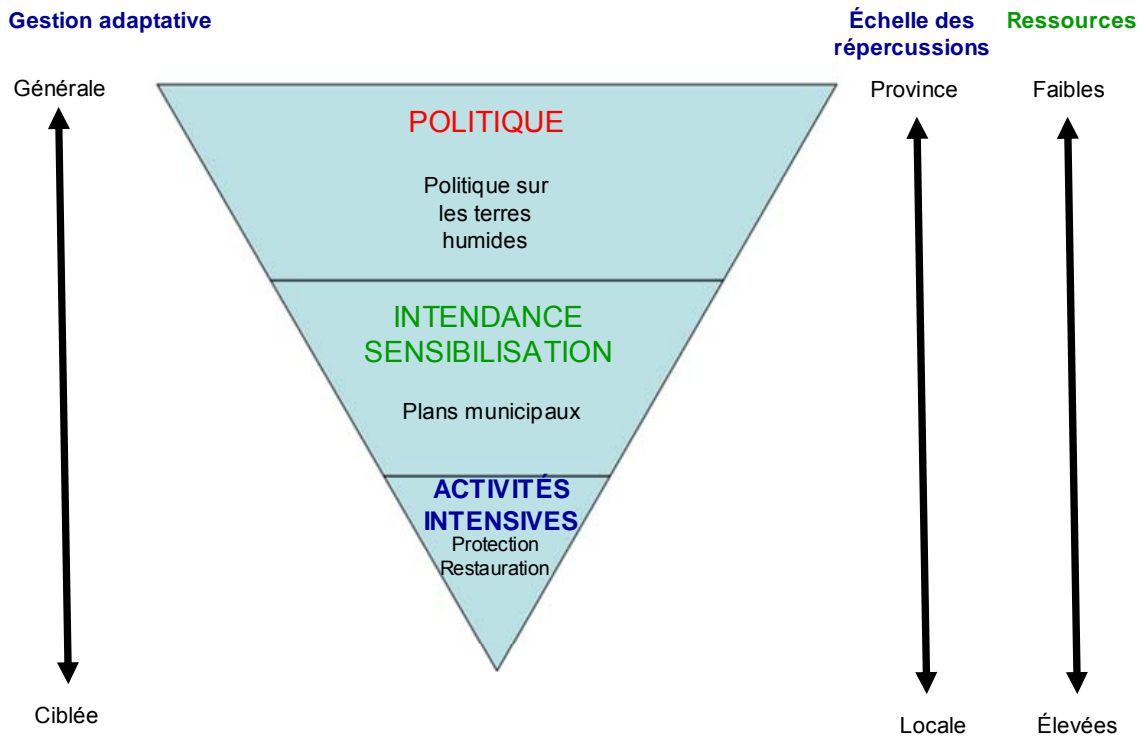


Figure 3. Approche intégrée liée à la mise en œuvre de la conservation

### 8.1 Objectifs pour l'habitat

On présume que les principaux facteurs limitatifs des espèces prioritaires de sauvagine seraient la survie des canetons et le taux d'établissement (c.-à-d. la densité de sauvagines qui s'établissent pour se reproduire dans une région donnée). La restauration de l'habitat en vertu du Plan conjoint des habitats de l'Est sera donc principalement axée sur l'amélioration de la capacité du paysage à supporter les couples nicheurs et sur l'amélioration du potentiel de survie des canetons produits.

Le rapport de 2007 du Groupe de travail conjoint sur la clarification des objectifs de population du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et leur utilisation dans la gestion de la récolte a fourni un cadre spécifique pour la mise en place d'objectifs intégrés concernant l'habitat et la récolte. Tout au long de l'élaboration de ce plan de mise en œuvre, une hypothèse clé a été que les taux de récolte resteront inchangés et qu'une réaction accrue de la sauvagine sera largement due à l'amélioration de l'habitat. Au cours du *Future of Waterfowl Management Workshop* de Minneapolis (Minnesota, États-Unis), qui s'est déroulé en 2008, la communauté de la sauvagine a convenu qu'il était nécessaire de travailler en vue de mieux intégrer les objectifs relatifs à la gestion de l'habitat et de la récolte. Les activités qui permettront d'améliorer la capacité du Plan conjoint des habitats de l'Est à soutenir activement cet objectif sont en cours : des

modèles explicites d'habitat et de population sont actuellement développés en Ontario, au Québec et dans les provinces maritimes.

À l'appui de la mission globale du Plan conjoint des habitats de l'Est, ce plan de mise en œuvre est conçu pour établir des actions de conservation qui permettront de protéger 40 582 acres de terres humides et 39 591 acres de terres hautes adjacentes, et de restaurer 14 520 acres de terres humides et 13 601 acres de terres hautes. De plus, les activités d'intendance et de sensibilisation influenceront les activités réalisées sur 739 430 acres de terres humides et sur 283 470 acres de terres hautes adjacentes. Par ailleurs, les activités de gestion se concentreront sur les 263 001 acres de terres humides faisant actuellement l'objet d'un accord. Les estimations liées aux réactions de la sauvagine par rapport à ces actions de conservation ont été déterminées d'après les meilleurs renseignements disponibles. L'achèvement des modèles explicites d'habitat et de population améliorera notre capacité à évaluer les répercussions des actions de conservation sur la sauvagine. Les estimations des avantages pour la sauvagine découlant de l'atteinte des objectifs d'habitat sont résumées dans le tableau 5.

**Tableau 5. Objectifs d'habitat dans le cadre des programmes de protection de restauration et de gestion et réaction attendue de la part de la sauvagine**

Action de conservation	Acres de terres humides	Acres de terres hautes	Total des avantages prévus pour la sauvagine
<b>Protection de l'habitat</b>			
Acquisition	17910	16278	13 171 (maintenir les équivalents-couples nicheurs existants)
Ententes	22673	23312	15 646 (maintenir les équivalents-couples nicheurs existants)
Sensibilisation	42750	111150	17 528 (maintenir les équivalents-couples nicheurs existants)
Intendance	696680	172320	520 966 (maintenir les équivalents-couples nicheurs existants)
<b>Restauration des habitats</b>			
Restauration	14520	136015	17 943 (nouveaux couples)
<b>Gestion de l'habitat</b>			
	263001	344704	352 403 (maintenir les équivalents-couples nicheurs existants)

### 8.1.1 Protection de l'habitat

Protection directe de l'habitat : protection

*Énoncé d'objectif : Les activités de protection amélioreront la protection de la qualité et de la quantité des habitats de terres humides pour la sauvagine et d'autres espèces dépendant des terres humides en vue d'appuyer les populations de sauvagine actuelles.*

Cet objectif sera atteint grâce à la mise en œuvre d'une combinaison d'actions de conservation directes et approfondies axées principalement sur les terres humides côtières (marais littoraux et eau douce), les îles côtières et les terres humides situées dans les paysages agricoles. Ces régions clés ont été ciblées en raison du degré élevé de menace qui pèse sur ces habitats et d'après leur valeur relative au maintien de la population actuelle de sauvagine. Dans certains cas, un investissement plus important doit être fait dans les acquisitions, car les prix d'achat des terres grimpent rapidement (p. ex. îles côtières pour les eiders nicheurs). Le tableau 6 présente les objectifs précis des composantes du programme de protection en vertu du Plan conjoint des habitats de l'Est.

#### 8.1.1.1 Acquisition

L'objectif d'acquisition est d'obtenir la propriété de 34 188 acres d'habitat essentiel pour la sauvagine par l'intermédiaire d'un achat en fief simple ou d'un don de terre. Ces activités sont relativement coûteuses (tableau 6); des processus d'évaluation détaillés sont donc en place pour cibler les activités sur les habitats de terres humides présentant le risque de perte le plus élevé et les avantages les plus importants pour la sauvagine.

En Nouvelle-Écosse, il existe des centaines de parcelles de terre dont le titre et la propriété indiqués par Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités portent la mention « propriétaires inconnus ». Beaucoup de ces terres offrent un habitat à la sauvagine et à d'autres espèces sauvages, incluant certaines des espèces en voie de disparition ou en péril de Nouvelle-Écosse. La *Municipal Government Act* de Nouvelle-Écosse offre au ministère des Ressources naturelles le premier droit de refus de ces terres en échange du paiement des impôts rétroactifs dus à la municipalité. Cela permet d'avoir un programme de conservation rentable qui permet de préserver les parcelles essentielles de terre comportant les habitats de terres humides et côtiers (tableau 6).

#### 8.1.1.2 Ententes

Les servitudes de conservation (terres achetées ou données) sont une méthode permettant de préserver l'habitat, grâce à laquelle les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est obtiennent une servitude perpétuelle qui restreint les activités sur la terre. Cette approche est plus rentable qu'un achat en fief simple, car la terre est achetée ou donnée dans l'intention de préserver l'habitat dans sa forme actuelle. L'établissement de servitudes n'entraîne pas d'obligations à long terme de surveiller les

terres (intervalles d'un à deux ans) pour s'assurer que les conditions de la servitude sont respectées. Ce programme représente une occasion importante de croissance au sein des régions du Plan conjoint des habitats de l'Est.

**Tableau 6. Détails du programme de protection de l'habitat du Plan conjoint des habitats de l'Est**

	Acres de terres humides	Acres des hautes terres adjacentes	Acres totaux	Coût (\$)	Coût/acre
<b>Acquisition</b>					
Achat en fief simple	14684	15301	29985	36636420	1221
Don de terre	601	514	1115	297500	267
Propriétaires inconnus	1698	1390	3088	300000	97
<i>Acquisitions totales</i>	<i>17910</i>	<i>16278</i>	<i>34188</i>	<i>37233920</i>	
<b>Autres que les acquisitions</b>					
Entente de conservation	21947	21969	43916	6344000	144
Servitudes de conservation	726	639	1365	1400000	1025
Désignation de la Couronne	0	704	704	557000	791
<i>Total pour cette section</i>	<i>22673</i>	<i>23312</i>	<i>45985</i>	<i>8301000</i>	
<b>Intendance</b>					
Sensibilisation	42750	111150	153900	2075000	13
Influence	696680	172320	869000	9900000	11
<i>Intendance totale</i>	<i>739430</i>	<i>283470</i>	<i>1022900</i>	<i>11975000</i>	
<b>Total</b>	<b>780012</b>	<b>323061</b>	<b>1103073</b>	<b>57509920</b>	

Les *ententes de conservation* sont des ententes établies entre les organismes de parrainage et les propriétaires, dont la durée est généralement de 25 ans ou plus (dix ans au minimum) et qui ne sont pas nécessairement enregistrées sur un titre. Les propriétaires conservent tous les droits de propriété et peuvent assumer la responsabilité de maintenir les projets, bien que l'organisme de parrainage soit généralement chargé d'assurer la gestion complète afin de garantir le rendement optimal du projet. Ces ententes sans frais comportent des restrictions contre les utilisations futures de la terre afin qu'elle puisse appuyer la gestion de l'habitat des espèces sauvages.

La *désignation de la Couronne* implique le transfert du droit de gérer une parcelle de la propriété entre les ministères. Les avantages de la désignation de la Couronne sont réalisés lorsque les politiques et les statuts du ministère receveur sont mis en œuvre et appliqués à la propriété.

### 8.1.1.3 Protection indirecte de l'habitat : intendance et sensibilisation

*Énoncé d'objectif : Les programmes d'intendance et de sensibilisation mettent l'accent sur les activités qui encouragent ou entraînent directement l'utilisation durable des*

*terres humides et des terres hautes adjacentes, et ce, dans le but de conserver la quantité des terres humides pour soutenir les populations actuelles de sauvagine.*

Le rapport d'évaluation continentale du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine a reconnu que les actions de conservation doivent être ajustées à l'échelle du paysage et que les politiques et l'intendance doivent jouer un rôle dans la réalisation de changements à l'échelle du paysage. L'objectif des programmes d'intendance du Plan conjoint des habitats de l'Est est de mettre en œuvre des activités qui encouragent ou entraînent directement l'utilisation durable des terres humides et des terres hautes adjacentes, et ce, dans le but de préserver la sauvagine, les espèces sauvages et les habitats desquels elles dépendent. Les activités d'intendance aident les gestionnaires des terres à comprendre et à évaluer l'importance de leur participation à l'intendance des habitats de terres humides et de terres hautes. Les programmes d'intendance devraient apporter une protection supplémentaire aux terres humides à l'échelle du paysage afin que les programmes de protection les plus intensifs ne soient pas toujours la première ou l'unique option. Le compromis entre les programmes d'intendance indirecte et de protection directe est le degré de certitude et de longévité de protection ainsi que les coûts relatifs. Ces programmes sont essentiels pour faire participer les collectivités locales aux activités de protection collective de la qualité de l'habitat nécessaire pour maintenir les populations actuelles de sauvagine.

Les activités de sensibilisation complètent le programme d'intendance en fournissant des renseignements ainsi que des conseils professionnels sur l'habitat aux gestionnaires des terres, qui acquièrent des connaissances au sujet des répercussions de l'utilisation de la terre sur les terres humides, les bassins versants et les zones naturelles. Ces services créent les bases pour des projets d'intendance et de renforcement futur ou des projets de restauration, qui découlent des propres activités du propriétaire ne nécessitant aucune entente juridique ou contraignante.

Voici des exemples de programmes d'intendance provinciaux :  
Programme lié à l'agriculture et à la biodiversité

Les agriculteurs et les exploitants agricoles connaissent de plus en plus les enjeux liés à la conservation des habitats et à la biodiversité. Cela est dû, en partie, au Cadre stratégique pour l'agriculture de 2003 du gouvernement fédéral et désormais à la politique « Cultivons l'avenir », qui visent à positionner le Canada en tant que chef de file mondial en matière de sécurité alimentaire, d'innovation et de production agricole responsable sur le plan environnemental. L'intendance environnementale est encouragée dans ces politiques et les agriculteurs peuvent accéder à une aide technique et financière pour mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques, telles que la restauration des terres humides et des zones riveraines, après avoir établi un plan environnemental de la ferme approprié. Les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est aident les agriculteurs à planifier et à mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques dans les provinces maritimes et en Ontario.

Intendance exercée par l'administration municipale

L'unité fonctionnelle pour la planification de l'utilisation des terres dans les régions du Plan conjoint des habitats de l'Est est l'administration municipale puisque, dans la plupart des territoires, il s'agit du niveau auquel les décisions en matière de

conservation des terres humides sont mises en œuvre. La reconnaissance de ce fait a entraîné l'élaboration et la mise en œuvre de divers programmes des administrations municipales à l'échelle des régions du Plan conjoint des habitats de l'Est. Alors que les méthodes de prestation varient selon les provinces, l'intention à l'échelle universelle est de fournir des renseignements détaillés aux planificateurs municipaux de l'utilisation des terres sur la présence et la valeur des terres humides afin que leur protection et leur restauration soient incluses dans les plans municipaux d'utilisation des terres. Voici quelques exemples :

- Outils de conservation du Québec

Au Québec, il existait peu de renseignements, voire aucun, sur les terres humides aux fins de planification de l'utilisation des terres. Pour combler cette lacune importante, les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est mettent en place des outils de conservation qui permettent aux municipalités d'accéder aux renseignements relatifs à la répartition et à la valeur des terres humides au sein de leurs territoires. Il s'agit d'une étape critique dans l'inclusion des activités de protection et de restauration des terres humides dans leurs processus de planification territoriale. Ce programme aboutira à la création d'outils de conservation dans l'ensemble des 17 régions administratives du Québec et encouragera le dialogue sur l'importance de la conservation des terres humides qui, idéalement, mènera à l'inclusion de la protection et de la restauration des terres humides dans le processus de planification territoriale.

- Programme municipal d'intendance de Terre-Neuve-et-Labrador

Ce programme est l'un des principaux outils du programme d'intendance des terres humides de Terre-Neuve-et-Labrador; il implique la négociation d'ententes entre les organismes de parrainage et les propriétaires fonciers (y compris les organismes de la Couronne provinciaux et fédéraux) et les gestionnaires des terres (y compris les Premières nations, les groupes industriels ministériels ou les municipalités). Les ententes restreignent les activités d'utilisation des terres pendant une période minimum de dix ans aux fins de conservation des espèces sauvages et de l'habitat. Les restrictions permettent à l'organisme de parrainage de réaliser des activités de conservation ou d'intendance en consultation avec le propriétaire foncier ou le gestionnaire des terres. De plus, une composante importante du programme implique l'établissement de zones d'intendance dans lesquelles une éthique en matière d'intendance est encouragée par l'intermédiaire des occupants des régions visées par les plans de conservation et d'une interaction directe au sein de la collectivité environnante. L'objectif global du programme est de préserver 12 350 acres et d'avoir une influence sur 148 200 acres dans tout Terre-Neuve-et-Labrador.

#### **8.1.1.4 Résumé des programmes de protection**

Un exercice d'établissement des priorités veille à ce que les activités soient axées de façon stratégique sur les habitats qui ont l'impact le plus important sur les facteurs limitant les populations de sauvagine. Les activités de protection de l'habitat nécessiteront un investissement de 57,5 millions de dollars et préserveront 1 103 073 acres qui supporteront 919 713 équivalents-couples nicheurs ou 60 % des objectifs de population.

### 8.1.2 Restauration des habitats

*Énoncé d'objectif : Les programmes de restauration des habitats restaureront la fonction hydrologique des terres humides détruites ou dégradées dans les paysages hautement prioritaires afin de réduire le déficit concernant la sauvagine.*

Il y a eu une perte et une dégradation importantes des terres humides dans les secteurs prioritaires définis dans le Plan conjoint des habitats de l'Est (c.-à-d. jusqu'à 90 % dans certains secteurs). Les activités de restauration portent donc sur l'amélioration de la capacité du paysage à accueillir les couples nicheurs de sauvagines et à améliorer la survie des canetons. Un accent mis sur ces indices vitaux clés réduira le déficit concernant la sauvagine et créera, au fil du temps, des conditions qui abritent la sauvagine au niveau des objectifs.

Un certain nombre de techniques d'amélioration et de restauration servent à conserver et à améliorer la fonction hydrologique des conditions des terres humides et des habitats dans les terres hautes adjacentes. Les terres humides dégradées sont améliorées au moyen d'une variété de techniques d'ingénierie, y compris la construction de digues, la construction d'installations de contrôle de niveau d'eau ou l'excavation, pour traiter les répercussions sur l'hydrologie des terres humides et le contrôle des espèces envahissantes. Ces techniques de restauration des terres humides servent à restaurer ou à améliorer la fonction et les valeurs des terres humides et elles fournissent des petits étangs temporaires et printaniers à l'habitat d'accouplement ou des terres humides permanentes plus grandes à l'habitat de nidification et au profit de toute autre espèce associée aux terres humides.

Les projets sont situés de façon stratégique afin de fournir les meilleurs avantages possibles à la sauvagine, par exemple, la capacité de charge du paysage est accrue en restaurant les étangs d'accouplement dans la périphérie des plus grandes terres humides d'élevage pour les couvées. Ces terres humides restaurées améliorent aussi les réserves d'eau et la qualité de l'eau d'un bassin versant et aident à maintenir les niveaux des eaux souterraines peu profondes, ce qui offre des avantages supplémentaires à la production des cultures dans les champs environnants.

Les structures de nidification (nichoirs) sont déployées dans les secteurs où les grands arbres à cavité sont limités afin de rehausser la capacité de support des espèces cavicoles. Elles sont aussi déployées sur les îles afin de protéger les nids des Eiders à duvet contre la déprédation par les goélands. Ces structures de nidification peuvent aussi assurer une fonction de rétention des terres humides lorsqu'elles facilitent la signature d'un accord en matière de conservation avec un propriétaire privé.

L'élimination des espèces envahissantes et la reproduction sélectionnée d'espèces indigènes, comme le riz sauvage, servent à améliorer les habitats de terres humides existantes pour la sauvagine. Afin d'améliorer les terres hautes pour la sauvagine nicheuse et d'autres oiseaux des prairies, les zones peuvent être mises en végétation au moyen d'herbes indigènes, comme le Barbon de Gérard et le schizachyrium à balais, le panic raide, ou, au besoin, elles peuvent être maintenues à l'aide de plantes fourragères cultivées.



Dans les paysages agricoles, les terres hautes adjacentes aux terres humides sont conservées et les aires de nidification sont améliorées à l'aide de techniques agricoles modifiées, y compris les pratiques de travail de conservation du sol, les pratiques de gestion du pâturage pour le bétail et les systèmes d'abreuvement de substitution. L'utilisation des barres de levée sur les faucheuses à foin réduit la probabilité de tuer les femelles au nid pendant le fauchage et donne la possibilité aux femelles de se reproduire. La mise en place d'un couvert végétal sur des terres marginales fournit un couvert de nidification dans les hautes terres, et la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes améliore la diversité de l'habitat.

Dans le cadre de ce plan de mise en œuvre, le programme de restauration de l'habitat devrait améliorer 28 121 acres au coût de 23,2 millions de dollars (tableau 7). On estime que la restauration de 14 520 acres de terres humides entraînera 17 943 équivalents-couples nicheurs supplémentaires dans l'habitat (tableau 5).

**Tableau 7. Programme de restauration de l'habitat du Plan conjoint des habitats de l'Est**

	Acres de terres humides	Acres de hautes terres adjacentes	Acres totaux	Coûts (\$)	Coût/acre
Restauration de l'habitat (grande terre humide)	7514	10953	18467	18454607	999
Restauration des terres intercotidales	272		272	356170	1309
Terres humides – régions rurales	1112		1112	2692700	2421
Biodiversité agricole	335		335	730350	2180
Étang de castors	594		594	229080	385
Gestion interne	4693		4693	417900	89
Nichoirs (cavité)		2000	2000	395000	198
Nichoirs (eider)		500	500	120000	240
Zones riveraines		148	148	148200	1001
Cultures de diversion				150000	
<b>Total</b>	<b>14520</b>	<b>13601</b>	<b>28121</b>	<b>23244007</b>	

### 8.1.3 Gestion

*Énoncé d'objectif : Une gestion des terres humides et des terres hautes adjacentes dans des conditions qui offrent une valeur maximale à la sauvagine et à la faune.*

Depuis 1989, le Plan conjoint des habitats de l'Est a permis de protéger 263 001 acres de terres humides et 344 704 acres de terres hautes pour offrir un habitat à un nombre estimatif de 352 403 équivalents-couples nicheurs, ainsi qu'un habitat pour accueillir d'autres espèces sauvages dépendant des terres humides. Les projets relatifs aux terres humides gérées fournissent un habitat qui rencontre 23 % de l'objectif en matière de population de la sauvagine. Les activités qui aident à maintenir la valeur de ces projets pour la sauvagine comprennent la gestion des niveaux d'eau, la réparation de clôtures, le maintien des installations de contrôle de niveau d'eau, la gestion de l'activité

des castors et des rats musqués, la gestion de la végétation des hautes terres, ainsi que le nettoyage, la réparation et la surveillance des structures de nidification. Les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est aident à l'élaboration et à l'examen des plans de gestion propres aux nombreuses propriétés protégées et, le cas échéant, ils aident à la mise en œuvre des activités de gestion (dans certains cas en collaboration avec des bénévoles).

## 8.2 Politiques

*Énoncé d'objectif : Les partenaires de du Plan conjoint des habitats de l'Est doivent rehausser la capacité de ce Plan conjoint d'influencer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques réglementaires et incitatives au profit des terres humides et de la sauvagine.*

Les 25 prochaines années constitueront une période critique pour assurer l'avenir des populations de sauvagine en Amérique du Nord. Les échelles spatiales des problèmes liés à l'habitat que rencontre la sauvagine dans les régions de conservation prioritaires sont larges et complexes. Les risques pour l'habitat augmentent et les pertes sont très importantes et se produisent encore dans les régions de conservation à priorité élevée. Une évaluation réaliste des progrès réalisés pour atteindre l'objectif d'« aucune perte nette en matière de terres humides » dans l'Est du Canada entraîne la conclusion selon laquelle les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est n'accompliront pas notre vision en adoptant la gamme traditionnelle de programmes directs de protection et de restauration. En effet, malgré nos efforts déployés, les paysages dans certaines régions se dégradent à un rythme plus rapide que notre travail effectué pour les restaurer et les protéger.

L'avenir de la sauvagine dans la plupart des régions dépend des vastes habitats qui sont très sensibles aux politiques liées à l'utilisation des terres par les intérêts privés et publics dans le domaine l'agriculture, de la foresterie et de l'industrie, ainsi qu'aux pressions de l'étalement urbain. Les politiques bénéfiques à la sauvagine ont une importance capitale pour le succès du Plan conjoint des habitats de l'Est. Toutefois, bien que la croissance des travaux stratégiques et le soutien scientifique soient prioritaires, nous devons continuer à maintenir les programmes directs de conservation des habitats, car ils sont à l'origine de gains importants pour la sauvagine et ils démontrent aussi notre leadership et notre engagement total en matière de protection et de restauration des habitats.

La politique réfère aux activités dont les résultats modifient ou maintiennent la législation, aux politiques et aux programmes du gouvernement ou aux pratiques industrielles liées à l'utilisation des terres au profit de la sauvagine et de ses habitats essentiels. Les efforts stratégiques, s'ils sont extrêmement ciblés et axés sur les résultats, peuvent avoir des répercussions sur les pratiques de gestion des habitats et des terres à l'échelle des paysages et au-delà; par conséquent, il s'agit d'un mécanisme important pour renverser la tendance en matière de perte et de détérioration des habitats responsable de l'érosion de l'avenir des populations de sauvagine en Amérique du Nord.

Le but premier des efforts stratégiques déployés dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est comprendra un examen de l'environnement permettant de cerner les problèmes et de prendre des mesures pour ce Plan conjoint, l'examen des lois de même que des règlements et politiques de l'organisme et l'influence à tous les ordres de gouvernement des initiatives stratégiques qui sont importantes pour rehausser le niveau de protection des terres humides. Le Plan conjoint des habitats de l'Est doit œuvrer selon les cadres stratégiques existants, promouvoir les résultats positifs des politiques et des lois bénéfiques tout en travaillant en partenariat pour faire avancer les changements qui appuient les habitats de la sauvagine et les terres humides.

Les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est ont connu un succès important quant à l'influence des politiques gouvernementales axées sur les mesures et les règlements. Notamment, les provinces Maritimes ont adopté des lois solides relatives à la protection des terres humides, ce qui comprend un engagement d'« aucune perte nette » des terres humides et l'adoption d'une séquence d'atténuation, pour rehausser le niveau de protection sur 2 millions d'acres de terres humides.

Un outil global qui peut aider à stimuler les initiatives stratégiques est le concept des biens et des services écologiques. L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005) définit les services écosystémiques comme les avantages qu'obtiennent les personnes des écosystèmes. Parmi ces services, mentionnons les services d'approvisionnement, notamment les aliments, l'eau, le bois de chauffage et les fibres, les services de régulation qui touchent le climat, les inondations, les maladies, les déchets et la qualité de l'eau, les services culturels qui offrent des avantages récréatifs, esthétiques et spirituels, ainsi que les services d'appui, notamment la formation du sol, la photosynthèse et le cycle des éléments nutritifs (Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, 2005b).

Il existe une reconnaissance accrue parmi les propriétaires fonciers, les gouvernements et d'autres intervenants à l'égard des biens et des services écologiques qui sont essentiels au bien-être économique et social du Canada. Cette croissance de la reconnaissance est en grande partie due au coût élevé de la reproduction des biens et des services écologiques, ce qui a des répercussions sur les générations futures. Par exemple, les terres humides fournissent une valeur importante au traitement de l'eau, en particulier dans la réduction des quantités d'azote et de phosphore. Dans le bassin versant du lac Simcoe, à l'aide d'une approche d'évaluation du transfert des avantages pour estimer les services liés aux terres humides, on a calculé une valeur annuelle moyenne de 11 172 dollars par hectare (Wilson, 2008).

Voici les actions stratégiques clés projetées pour le Plan conjoint des habitats de l'Est pendant sa durée de vie :

- 1) Maintenir de solides lois relatives aux terres humides dans les provinces Maritimes, offrir une protection législative accrue aux 81 296, 940 000 et 948 370 acres de terres humides à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, respectivement.
- 2) Des politiques relatives aux terres humides seront élaborées ou améliorées à Terre-Neuve-et-Labrador, en Ontario et au Québec. Le but est d'aider à élaborer

- 3) Promouvoir des politiques qui amélioreront la conservation des habitats dans les secteurs industriels (agriculture, foresterie et mine). Le secteur agricole sera influencé par la promotion des meilleures pratiques de gestion de la biodiversité dans les stratégies agricoles fédérales et provinciales actuelles et futures (p. ex. Cadre stratégique pour l'agriculture – CSA) alors que la politique du secteur forestier sera, entre autres, axée sur les meilleures pratiques de gestion qui profitent aux terres humides et à la sauvagine.
- 4) Promouvoir la valeur du capital naturel grâce à l'élaboration d'un cadre de biens et de services écologiques (BSE) au-delà des projets pilotes initiaux auxquels participent les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est.

### 8.3 Science

*Énoncé d'objectif : Le programme scientifique améliorera les répercussions des investissements dans les actions de conservation en rehaussant notre compréhension des conséquences des actions de conservation par la validation des hypothèses biologiques, l'élaboration de modèles explicites d'habitat et de population et la mise en œuvre de programmes de surveillance efficaces de la sauvagine et des habitats.*

Plusieurs généralisations et conclusions générales sont apparues pendant l'élaboration des plans de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est. Principalement, les approches réactives et opportunistes à l'égard de la mise en œuvre de la conservation ne nous permettront pas d'atteindre nos objectifs efficacement. Par conséquent, les actions de conservation doivent être guidées par les modèles biologiques explicites ou, au moins, des objectifs biologiques clairs et des hypothèses vérifiables. Étant donné que la plupart des actions de conservation sont effectuées par l'entremise de partenariats, certains projets individuels continueront d'être mis en œuvre en fonction, en partie, des occasions imprévisibles. Toutefois, le point clé est que ces actions doivent être prises dans les limites d'une stratégie de conservation globale fondée sur des outils d'aide à la décision scientifiques. De plus, pour assurer l'investissement des ressources le plus efficace sur le plan biologique dans les limites des paysages prioritaires du Plan conjoint des habitats de l'Est, les partenaires du Plan conjoint doivent utiliser ces modèles pour 1) déterminer la meilleure combinaison de programmes directs et de travaux stratégiques, 2) déterminer les jalons où les changements programmatiques mis en évidence doivent être apportés et 3) déterminer des « paramètres » biologiques clairs qui indiqueront quand notre vision pour un secteur de conservation donné aura été atteinte.

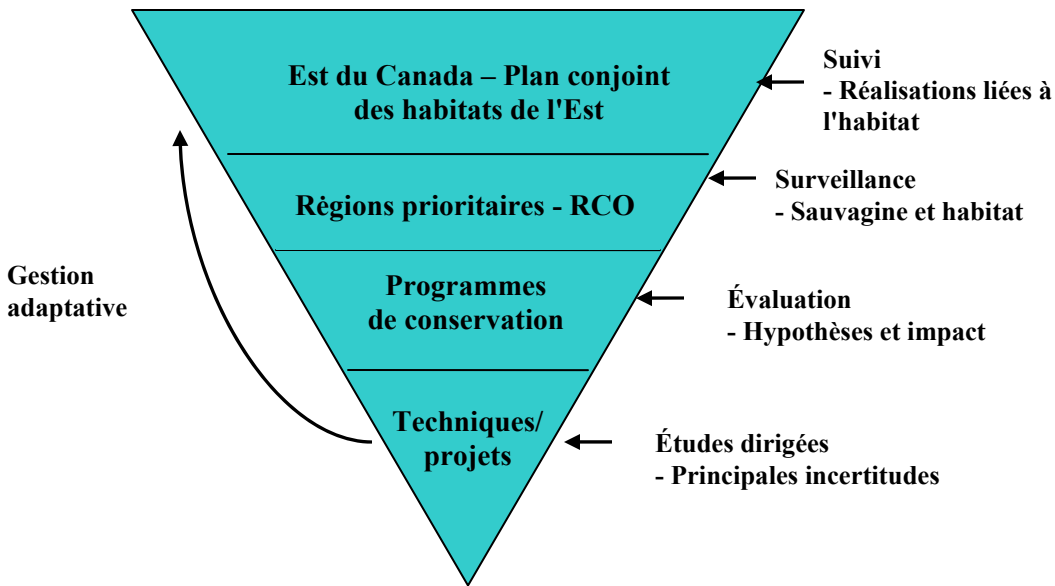
Au-delà de l'établissement des priorités traditionnelles des actions de conservation est le fait que les effets des changements climatiques sont de plus en plus évidents, p. ex. les marais côtiers inondés, les terrains inondés et les terres humides desséchées. Ces changements climatiques auront des effets profonds sur notre capacité de gérer les ressources fauniques et les habitats desquels elles dépendent. La préparation et la gestion en vue des effets des changements climatiques s'imposent comme le cadre

général en matière de conservation. Dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est, on s'efforcera de comprendre les effets potentiels des changements climatiques dans le plan conjoint et on cherchera à élaborer des stratégies d'adaptation efficaces afin que les actions de conservation prises aujourd'hui soient toujours efficaces ultérieurement.

Les principales activités de planification seront axées sur les trois domaines suivants :

- 1) La modélisation du lien entre les données sur l'habitat et les données d'inventaire de sauvagine au niveau de la région de conservation des oiseaux (axé principalement sur région de conservation des oiseaux n° 13) où la plupart des actions de conservation sont mises en œuvre. Ce travail peut comprendre l'élaboration d'un modèle de productivité de la sauvagine à l'aide des données scientifiques et de recherche existantes (p. ex. la Mallard Ecology Study) afin de permettre l'évaluation des effets des changements sur l'habitat en ce qui a trait à une réaction relative à la production de la sauvagine. La réussite du programme de conservation dans la région de conservation des oiseaux ou au niveau d'un paysage plus petit pourrait ensuite être prédite à l'aide du modèle de productivité de la sauvagine.
- 2) Une acquisition d'une meilleure compréhension du lien entre les populations de sauvagine et ses habitats conformément au thème du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine de 2004 (*Renforcer les fondements biologiques*). Cette compréhension sera améliorée grâce à une collaboration active dans le cadre du Plan conjoint sur le Canard noir (PCCN) et du Plan conjoint des Canards de mer (PCCM). La modélisation des liens entre les besoins et les utilisations des espèces et des habitats de la sauvagine est essentielle pour élaborer et mettre en œuvre des solutions à long terme en matière de conservation de la sauvagine, de plus, nos mesures doivent être conçues en fonction de ce cadre conceptuel. Le but ultime est d'élaborer un modèle explicite de l'habitat de la sauvagine qui fournira des données sur la réaction prévue de la sauvagine afin de modifier les conditions du paysage. À l'heure actuelle, les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est élaborent activement des modèles explicites de population de l'habitat, y compris le Canard colvert dans le sud de l'Ontario, les canards noirs dans la forêt boréale et dans les provinces Maritimes.
- 3) L'exécution d'une enquête sur ce que les changements climatiques signifieront pour le Plan conjoint des habitats de l'Est, ses espèces prioritaires et leurs habitats et l'élaboration d'un plan stratégique qui aidera à orienter les actions stratégiques et de conservation dans le Plan conjoint ultérieurement.

Les activités scientifiques permettront d'évaluer l'efficacité des programmes du Plan conjoint des habitats de l'Est à différentes échelles spatiales (figure 4).



**Figure 4. Cadre conceptuel du programme scientifique dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est**

**a) Suivi : Réalisations liées à l'habitat**

Ce suivi représente l'échelle spatiale la plus grande et donne une évaluation au niveau du Plan conjoint des habitats de l'Est ou de l'échelle provinciale. Ce niveau nous permettra de déterminer combien d'acres de l'habitat (terres humides et terres hautes) ont été touchés par l'entremise de nos programmes de conservation et fera le lien au système de suivi national.

**b) Surveillance : Changements de l'habitat et de la sauvagine**

Le deuxième niveau auquel nous évaluerons la réussite des programmes du Plan conjoint des habitats de l'Est est selon l'échelle spatiale de la région prioritaire ou de la région de conservation des oiseaux. Une évaluation à ce niveau nous permettra de surveiller les effets des programmes du Plan conjoint sur les populations de la sauvagine et l'utilisation des terres globale. Par exemple, les programmes qui surveillent les changements des conditions de l'habitat permettront d'évaluer les changements nets dans le paysage.

**c) Évaluation du programme**

L'évaluation de l'efficacité des programmes de conservation sera effectuée au moyen d'études. Un exemple de ces études est une évaluation de la réussite du processus d'atténuation dans les politiques relatives aux terres humides pour atteindre l'objectif d'« aucun changement net » dans les terres humides.

**d) Études dirigées**

Les études dirigées sont des petites études à court terme des problèmes qui ont des répercussions sur la sauvagine, l'habitat de la sauvagine et l'utilisation par la sauvagine des divers habitats faisant partie du Plan conjoint des habitats de l'Est. Les études dirigées proposées sont censées être précises et vérifier les hypothèses sur lesquelles

sont fondés les programmes de conservation pour ce Plan. Les études dirigées sont souvent présentées en association avec un établissement d'enseignement et nécessitent généralement la participation de multiples partenaires; ces études entraînent souvent la modification des normes opérationnelles ou une restructuration des programmes. Les priorités de recherche actuelles sont les suivantes : 1) le lien entre la biologie de l'habitat et de la population de la sauvagine, 2) les effets des pratiques de gestion précises de la sauvagine sur les espèces autres que la sauvagine et la biodiversité générale, 3) la biologie de la sauvagine en général et 4) l'impact des espèces exotiques.

#### e) Gestion adaptative

La gestion adaptative décrit un processus itératif conçu pour améliorer le taux d'apprentissage à propos de la gestion des systèmes complexes. Le processus intègre une reconnaissance explicite des incertitudes et des lacunes en matière de connaissances sur la réaction du système aux actions de gestion. La réduction de ces incertitudes est devenue un objectif de gestion. La gestion adaptative est un processus par lequel nous utilisons la planification cyclique, la mise en œuvre et l'évaluation pour améliorer les décisions concernant la gestion et le rendement. Cette approche a recours à l'évaluation actuelle et aux résultats des programmes continus et les réachemine aux phases de planification et de mise en œuvre afin d'améliorer davantage la prestation générale des programmes. Avec le temps, l'adoption de cette philosophie de prestation des programmes rehaussera l'impact et la rentabilité des mesures de conservation.

#### Science à l'appui des politiques

Les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est devront augmenter et élargir le soutien scientifique à l'égard des politiques. De nombreux enjeux apparemment indépendants, mais complexes sont en jeu et influencent la perte des habitats. L'urbanisation, les changements démographiques sociétaux et la politique relative au commerce international, l'énergie, le climat et l'eau sont certains des enjeux qui peuvent avoir des incidences négatives sur l'habitat de la sauvagine à l'échelle du continent et de la région. Par conséquent, la réalisation de notre vision demandera des efforts au-delà de notre objectif traditionnel en matière de science sur la sauvagine et les terres humides, de science agricole et d'autres domaines qui sont clairement liés à la conservation de l'habitat de la sauvagine. Ce processus devrait entraîner des efforts pour élaborer des évaluations des biens et des services écologiques spécifiques en matière de protection et de restauration des terres humides.

### **8.4 Communication et éducation**

*Énoncé d'objectif : Améliorer la sensibilisation concernant les avantages liés à la conservation de la sauvagine et des terres humides parmi les décideurs (gouvernement et industrie), le grand public et les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est.*

Le succès continu à long terme du Plan conjoint des habitats de l'Est dépendra d'une communication efficace établie avec les partenaires existants et le public intéressé. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication faciliteront la sensibilisation du public sur le Plan conjoint des habitats de l'Est comme étant une

initiative réunissant plusieurs partenaires et tournée vers la protection et la restauration des habitats de terres humides, des populations de sauvagine et de la biodiversité des terres humides. Les résultats attendus des programmes de communication et d'éducation incluront une sensibilisation plus forte concernant la mission et la vision du Plan conjoint des habitats de l'Est, ainsi qu'un soutien plus important de la part du public relativement aux actions de conservation. Un programme de communication efficace appuiera aussi l'intégration du programme en livrant des messages clés concernant la conservation des terres humides à l'échelle des régions du plan conjoint et établira le profil de l'initiative pour de nouveaux partenaires potentiels. Les activités de communication seront également importantes pour mettre sur pied des programmes stratégiques en vertu de la politique sur les biens et services écologiques.

Les objectifs généraux des communications du Plan conjoint des habitats de l'Est comprennent :

- Promouvoir la collaboration du Plan conjoint des habitats de l'Est tout en maintenant le profil et l'intégrité des partenaires individuels concernant la conservation.
- Accroître la sensibilisation, la compréhension et le soutien du public cible dans le cadre du travail du Plan conjoint des habitats de l'Est.
- Utiliser les ressources et les produits existants du Plan conjoint des habitats de l'Est afin que la collaboration offre un maximum d'avantages.
- Mettre au point de nouveaux produits et outils de communications pour appuyer l'élaboration du Plan conjoint des habitats de l'Est.
- Faciliter le partage parmi les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est en ce qui concerne les programmes, les produits, les idées et les initiatives.
- Soutenir les efforts stratégiques par l'intermédiaire de la création d'outils et de produits destinés au grand public, aux propriétaires fonciers et au gouvernement.

## **8.5 Gestion du rendement**

Traditionnellement, les mesures du rendement se sont principalement intéressées aux acres conservées et aux dollars investis. Le suivi de ces mesures se poursuivra, mais un simple suivi des acres et des dollars n'a pas permis aux partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est de comprendre les répercussions générales de nos actions de conservation. Ce plan propose des objectifs plus quantitatifs concernant la sauvagine et l'habitat, ainsi qu'un engagement général visant à améliorer notre compréhension des conséquences cumulatives des actions de conservation. L'une des recommandations issues de l'évaluation à l'échelle du continent était que les plans conjoints doivent s'efforcer d'élaborer de meilleures mesures de rendement qui reflètent l'impact des actions du Plan conjoint sur les populations de sauvagine. Cela nécessitera probablement la mise en place de programmes de surveillance et d'évaluation qui suivent les changements dans les indices vitaux clés à travers le temps et l'espace. De plus, l'élaboration de modèles explicites de population et d'habitat nous permettra de modéliser la réaction de la sauvagine par rapport à diverses actions de conservation, et ce, à l'échelle du paysage. Par ailleurs, l'engagement à surveiller l'habitat (figure 4) permettra, au fil du temps, de rendre compte des changements nets dans le paysage. Cela est essentiel pour démontrer les répercussions tangibles à l'échelle du paysage des actions de conservation du Plan conjoint des habitats de l'Est. De plus, l'adoption



de stratégies de gestion adaptative permettra aux partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est de mieux évaluer la rentabilité des actions de conservation.

## 9.0 Resources

Une série d'actions de conservation doit être mise en œuvre pour atteindre les objectifs liés aux habitats et à la sauvagine (tableau 8). Les objectifs globaux du Plan conjoint des habitats de l'Est sur les cinq prochaines années relativement à l'habitat est de protéger 80 173 acres de terres humides et de terres hautes adjacentes, d'avoir une influence sur la préservation de 1 022 900 acres grâce à des programmes d'intendance et de sensibilisation et, enfin, de restaurer 28 121 de ces acres et de gérer 607,705 acres de ces habitats précédemment protégés ou restaurés (tableau 6). On estime qu'un investissement de 114,6 millions de dollars de la part de tous les partenaires sera nécessaire pour atteindre ces objectifs (tableau 8). Les engagements actuels de tous les partenaires de financement sont estimés à 86,6 millions de dollars, ce qui laisse un manque de fonds de 28 millions de dollars.

Trouver de nouveaux partenaires et de nouvelles sources de revenus est une priorité pour les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est. Les sous-comités du Conseil du Plan conjoint des habitats de l'Est étudieront diverses stratégies pour élargir le partenariat établi dans le cadre de ce Plan et pour augmenter l'effet de nos investissements collectifs. Cela sera possible en raison d'un engagement actif de longue date de partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de conservation du Plan conjoint des habitats de l'Est. Les leviers clés qui stimuleront le renforcement du soutien incluent les changements climatiques, ainsi que la qualité et l'approvisionnement liés à l'eau.

**Tableau 8 : Résumé des investissements nécessaires pour chaque activité dans le plan de mise en œuvre**

Activité	Investissement requis (\$)	Pourcentage du total
Acquisition	37 233 920	32,5
Autres que les acquisitions	8 301 000	7,2
Intendance et sensibilisation	11 975 000	10,4
Restauration	23 744 007	20,7
Gestion	10 800 343	9,4
Politique	1 300 000	1,1
Science	11 365 000	9,9
Communications	1 600 000	1,4
Coordination	8 198 000	7,2
Activités communes	100 000	0,1
<b>Total</b>	<b>114 617 270</b>	

## 10.0 Résumé

Il s'agit d'un plan ambitieux de cinq ans qui permettra de faire des progrès considérables dans la superficie des habitats protégés pour la sauvagine et d'autres espèces dépendant des terres humides. De plus, les programmes de restauration des terres humides réduiront le déficit actuel de 222 434 couples nicheurs observé chez la

sauvagine. Les actions de conservation comporteront une mise en œuvre équilibrée des programmes directs et plus indirects, comme les programmes d'intendance et de sensibilisation. L'accent qui est mis sur ces programmes indirects élargira la portée et l'échelle des activités de protection. Un fort engagement envers la science et la gestion adaptative permettra de s'assurer que les actions de conservation sont de plus en plus ciblées et que notre compréhension des réactions de la sauvagine par rapport aux actions est mieux comprise. Le plan nécessite un investissement considérable de 114,6 millions de dollars. Pour atteindre les objectifs financiers, il faudra des approches créatives et innovantes visant à élargir les partenariats et les revenus afin de régler le manque de fonds de 28 millions de dollars.

Annexe 1 : Autres espèces de sauvagine nicheuse prioritaires à l'échelle provinciale (équivalents-couples nicheurs), estimation de la taille de la population moyenne (inventaires réalisés entre 1996 et 2005) et déficit concernant la sauvagine (estimation de la population moyenne par rapport à l'objectif).

Espèce	Objectif (équivalents- couples nicheurs)	Estimation de la taille de la population moyenne	Déficit concernant la sauvagine
<b>Ontario</b>			
Sarcelle à ailes bleues	6000	5700	300
Canard branchu	72000	64674	7326
Garrot à œil d'or	28000	24754	3246
Harle couronné	44500	37263	7237
<b>Québec</b>			
Canard branchu	7000	3965	3035
Garrot à œil d'or	65400	55029	10371
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>			
Sarcelle à ailes bleues	2000	1927	73
<b>Nouveau-Brunswick</b>			
Canard branchu	2100	1639	361
Garrot à œil d'or	2100	1148	952
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>			
Garrot à œil d'or	20000	17676	2324
<b>Total</b>	<b>249000</b>	<b>213775</b>	<b>35225</b>